

ETAT CIVIL

Naissances :

Cacilia Cottard née le 12 juillet 2010

Titouan Kérouedan né le 24 août 2010

Félicitations aux heureux parents.

Mariage :

Tous nos vœux de bonheur à nos mariés :

Hans Jean Luc et Buray Lydie unis le 21 août 2010

Décès :

Une pensée pour :

Daniel Fréval décédé le 03 août 2010

Madame Fréval et ses enfants remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de Daniel. Merci à vous pour tous vos témoignages de sympathie

Jean-Pierre Hautot décédé le 31 janvier 2011

HORAIRES MAIRIE

Permanence administrative :

Le jeudi de 16h à 19h00.

Permanence maire et adjoint :

Le jeudi de 18h00 à 19h00.

Contacts :

Tél./Fax : 02-35-27-00-22

www.pierrefiques.fr - mairie.pierrefiques@wanadoo.fr

Eclairage public :

De novembre à mars, de 18h30 à 22h du dimanche au jeudi et de 18h à 24h les vendredi et samedi.

De septembre au 15 avril allumage à 6h du matin tous les jours.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La présence du demandeur est requise au moment du dépôt d'une demande et lors de la remise.

Pièces à fournir :

Formulaire de demande complété et signé, rempli sur place

- 2 Photographies d'identité

Justificatif de domicile ou de résidence

Restitution de l'ancienne carte

Pour une première demande, il faut fournir en plus :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation
- Justificatif de la nationalité française (Si vous êtes né en France, l'extrait d'acte de naissance suffit)

IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS

A compter du 01/01/2011 tout usager circulant avec son cyclomoteur ancien sur les voies ouvertes à la circulation doit le faire immatriculer. Cette démarche se fait uniquement en Préfecture et Sous-Préfecture. Il vous faudra remplir la demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule. CERFA 13750*01.

Toute opération liée à l'immatriculation d'un cyclomoteur est gratuite.

Contact téléphonique : Agence Nationale des Titres Sécurisés
0811 105 716

CIVISME

Horaire des tontes

Les jours ouvrables :

de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00

Les samedis :

de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et les jours fériés :

de 10h00 à 12h00

Des bacs déchets verts sont à votre disposition derrière l'église.

D'autres bacs pour le papier, le verre et le plastique sont également disponibles.

DECHETTERIE DE CRIQUETOT

56, route de Turretot 76280 Criquetôt L'Esneval

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h 00 à 18h00

Mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi :

Du 1er avril au 30 septembre de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Du 1er octobre au 31 mars de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Taille des haies

Les plantations doivent être faites à 50 cm à l'intérieur des limites de propriété et ne pas dépasser 2 m de hauteur.

La haie doit être taillée lorsqu'elle empiète sur le domaine public ou privé.

VIE DE LA COMMUNE - AMICALE

N'oubliez pas les après midi jeux à la salle communale le 2^{ème} mardi de chaque mois.

Voici les festivités à venir de l'amicale:

- Chasse à l'œuf le dimanche 24 avril
- La marche du 1^{er} mai
- La fête des mères le vendredi 20 mai
- La grillade à la ferme Coufourier le dimanche 26 juin.
- Repas d'hiver samedi 5 novembre.

Calendrier divers

- 8 mai
- La fête de la saint Jean (à définir)
- 11 novembre

INFORMATIONS

Recensement

Le recensement est obligatoire pour tous les français garçons et filles. Il s'effectue à la mairie du domicile dans les 3 mois qui suivent le mois du seizième anniversaire. L'attestation alors délivrée est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique y compris la conduite accompagnée.

Ticket sport

Tout adolescent de 16 à 20 ans pratiquant une activité sportive ou culturelle peut bénéficier d'une aide de 41 euros. Pour cela il doit se présenter à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant son activité exercée.

Cimetière

La commission cimetière est encadrée maintenant par une intervenante funéraire. Des petits panneaux ont été récemment fixés devant certaines tombes. N'hésitez pas à prendre contact au plus vite à la mairie si vous êtes concernés par une sépulture de vos proches.

Numéros utiles

Pompier : 18

Police Gendarmerie : 17

S.A.M.U. : 15

Numéro d'urgence valide en Europe : 112

G.D.F dépannage : 02 35 53 95 15

E.D.F dépannage : 0 810 33 376

Opposition carte bancaire : 08 36 69 08 08

Don du Sang

Le don du sang est essentiel. C'est un geste vital et généreux qui peut sauver des vies. Chaque année l'Etablissement Français du Sang (E.F.S) recueille environ 2.2 millions de dons. Devant l'augmentation des besoins ces dons ne suffisent plus à couvrir ces demandes. Si vous voulez donner votre sang contacter E.F.S du Havre 80 rue de Tourneville 76600 Le Havre. Tél : 02 35 21 19 33

Guêpes frelons

On fait appel aux sapeurs pompiers pour la destruction de nid de guêpes ou de frelons. Cette prestation peut être soumise à facturation. Sachez que la commune prend en charge les frais uniquement pour une intervention dans l'habitation principale.

Déchets

Le tri des déchets est une affaire de tous. A la dernière pesée, le tonnage de nos déchets a sensiblement augmenté. En favorisant le recyclage et le tri, nous contribuons à la préservation des ressources naturelles. Nous vous rappelons donc que derrière l'Eglise se trouvent des bacs à cet effet pour le plastique, le verre, le papier, les piles.

TNT

Depuis le 1^{er} février 2011 la Haute Normandie est passée à la TNT, Télévision Numérique Terrestre.

Des aides financières accessibles sous conditions de ressources sont possibles. Pour toute information un numéro : 0970 818 818

FESTIVITES

Echappée culturelle

Le vendredi 27 août, la municipalité a proposé une échappée culturelle aux personnes de la commune. Une vingtaine a répondu présent. La journée était composée de la visite du centre historique minier de Lewarde (59). Chacun muni de son casque a pu suivre et découvrir ce qui a été pendant près de 3 siècles les conditions de vie et de travail dans ce bassin minier. Puis après un repas pris sur un bateau Le Picardie Croisière la journée s'est terminée par la visite guidée de la cathédrale d'Amiens.



Noël des enfants

C'est le samedi 18 décembre qu'a eut lieu le Noël des enfants. Encore une fois, le Père Noël a été généreux cette année et il est passé après le spectacle. La festivité s'est terminée par un goûter.



Repas des aînés

Environ 25 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité pour le repas en l'honneur des aînés. A ce repas participaient M. l'Abbé Durant ainsi que M. Le Député Daniel Fidelin.



Vœux du Maire

Le vendredi 21 janvier à 19h la municipalité recevait les pierrefiquaises et les pierrefiquais ainsi que les responsables de service pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

RÈGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE

TARIF DES LOCATIONS :

La salle sera louée :

Soit pour une demi-journée (de 8h à 14h ou de 14h à 20h)

Soit pour une journée (de 8h le matin à 8h le lendemain)

Soit pour deux journées (de 8h le matin à 8h le surlendemain)

Les tarifs de location de la salle polyvalente sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Révisé par délibération du conseil municipal le 7 mars 2011

	Habitants de la commune	Extérieurs de la commune Parrains présents
Demi-journée	55 €	180 €
Une journée	110 €	330 €
Deux journées	170 €	420 €

Les associations de la commune bénéficient du prêt gratuit de la salle.

La salle est louée sans personnel.

Toute demande de réservation est déposée, personnellement, par le locataire à la mairie aux heures de permanence. Elle ne sera pas prise en compte par téléphone, par télécopie, par courrier...

Les associations communales sont prioritaires et doivent transmettre leur calendrier pour l'année n+1 avant le 31 octobre de l'année.

Il est demandé de respecter le tri sélectif des ordures ménagères. Des bacs sont mis à disposition derrière l'Eglise.

Toute personne ne respectant pas le tri sélectif fera l'objet d'un titre à sa charge reprenant le temps consacré par les employés communaux pour effectuer ce travail.

LE MOT DU MAIRE

Voici une nouvelle année qui démarre, malheureusement tristement pour certains proches de nous et également pour le peuple japonais entre autres...

Comme vous le savez c'est l'entreprise "Perspective" qui a en charge d'établir notre carte communale pour l'urbanisme.

La première étape consiste à analyser: -l'évolution démographique, -les logements et l'emploi/économie.

Celle-ci se termine et vous sera communiquée tout prochainement.

La prochaine étape sera d'analyser l'impacte des ruissellements sur la commune avec les services de l'état.

D'autre part comme vous le savez le coût du traitement des ordures ménagères est trop élevé et mal calculé donc fort injuste.

Afin de faire changer cela nous devons avoir un comportement plus responsable en respectant certaines règles élémentaires et de bon sens avec les outils mis à votre disposition. Ceci vous sera expliqué par la commission dirigée par M. E. Larray. Il est urgent d'agir, nous en avons tous les moyens et surtout le devoir pour les générations à venir.

Je vous souhaite un beau printemps et un bel été et espère vous rencontrer lors des prochaines manifestations organisées pour et dans notre village.

Alain Renaut

ARRETES

- Considérant qu'il incombe au maire de veiller à la sécurité des habitants de la commune, dès son installation dans la commune, tout nouvel habitant doit faire connaître la composition de sa famille, à savoir le nombre exact d'enfants et d'adultes vivant dans le logement.

- Sur l'ensemble du territoire de la commune, les propriétaires, usufruitiers ou usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que dans les haies qui les bordent. La destruction devra être opérée par voie chimique ou mécanique au plus tard avant le 31 juillet de chaque année.

